DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

MAIRIE
DE
ROMENAY
71470

Tél. 03 85 40 30 90
Fax 03 85 40 38 67
mairieromenay@wanadoo.fr

Approuvé lors du Conseil Municipal
du 07 septembre 2026

CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 06 JUILLET 2026 à 19h00

PROCES-VERBAL DE SEANCE

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE SIX JUILLET à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de ROMENAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Pascal DEBOST, Maire
Date de convocation du conseil municipal : 29 juin 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers municipaux présents : 16
Nombre de conseillers représentés : 2

Présents : DEBOST Pascal, PAILLOT Pascal, PUJO Audrey, ANDRE Serge, GALLAND Ginette, VAIRET Jean-René, LABRETTE Anne-Marie, LUGAZ Patrick, MOISSON Jocelyne, DUFOUR Valérie, FLATTOT Sandrine, MORNAY Richard, TRICOT Jérémy, LANGERON Danielle, BERTHAUD Pascal, DIETRICH Franck,
Excusé(s) : GERMAIN Ludovic, VIROT Magali (Pouvoir à PUJO Audrey), VENTRICE Aurore (Pouvoir à LANGERON Danielle)
Absent (s) : Néant
Secrétaire de Séance : PAILLOT Pascal

Monsieur le Maire ouvre la séance, après constat du quorum.
La séance est publique, le représentant du JSL assiste à la séance.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- **Désignation des délégués au SIVOM du Louhannais – Nouvelle délibération annulant et remplaçant la délibération précédente n°2026-054 (A la demande de la Sous-Préfecture)**
- **Maison de Santé de Romenay – Location des locaux aux professionnels de Santé – Baux professionnels individuels : décision quant à l'application ou non de l'indexation automatique des loyers des professionnels de santé pour 2026 (Indexation suspendue pour l'année 2024 et pour l'année 2025)**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES PRECEDENTES SEANCE DES 18.05.2026 ET 05.06.2026
Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

TOUR DE TABLE
- M. Pascal PAILLOT fait le point sur l'Assemblée générale de l'ATD 71 à laquelle il a assistée le 26.06.2026 à Sanvignes (Présentation aux nouveaux élus, réforme des statuts, etc.)
- M. Pascal PAILLOT fait le point sur la réunion sur l'eau organisée par la Sous-Préfecture de Louhans à laquelle il a assisté le 23.06.2026 (rappel mise en place Charte de l'eau, zones humides, curage fossés sur autorisation, définition d'un cours d'eau, etc.)
- Mme Sandrine FLATTOT évoque les problèmes récurrents de circulation dans la rue Saint Loup (stationnement sauvage des véhicules, installation d'étendages à linge dans la rue, etc.) ainsi que la problématique des déchets déposés régulièrement dans la rue de l'Eglise. Elle informe également l'assemblée qu'un panneau stop est dans le fossé le long de la Route de Montpont au niveau du lieudit « Les Cadolles ».
- M. Jean-René VAIRET fait le point sur l'AG du SIVOM qui a eu lieu le 23.06.2026 (Admissions en non-valeurs, changement véhicule en location, facturation collecte individuelle supérieure à 9 tonnes (manifestations importantes), projet de laisser dans chaque commune deux bacs à remettre ponctuellement aux associations lors de leurs manifestations, etc.).
- M. Franck DIETRICH informe l'assemblée que l'inventaire du matériel sono de la salle des fêtes a été réalisé, il va être remis au propre avant distribution.
- M. Serge ANDRE informe l'assemblée de la livraison du matériel commandé suite à la validation des devis en conseil municipal de mai 2026 (tondeuse, gyrobroyeur, matériel portatif, véhicule utilitaire).
- Mme Audrey PUJO fait le point sur la réunion de la commission communication qui a eu lieu en présence de M. Laurent BOULY, prestataire actuel en charge du site internet communal et informe l'assemblée être en attente de devis.
- M. le Maire informe l'assemblée que le dossier relatif au legs ROBINET a été transmis au notaire pour suite à donner.
- M. le Maire fait le point sur le projet de fusion du CH Tournus et de l'EHPAD Romenay (visioconférence avec ARS le 03.07.2026, avis défavorable de l'ARS sur le projet de GTSMS, blocage à ce jour par l'ARS du projet de création d'un GTSMS ; projet de réunion d'un conseil d'administration extraordinaire de l'EHPAD fin juillet, etc.).
- M. le Maire informe l'assemblée que les devis sont en cours concernant la maîtrise d'œuvre pour le projet de lotissement au lieudit Les Benoîts.

- M. le Maire informe l'assemblée du projet de changement de la chaudière du logement de l'ancien Presbytère (chaudière vétuste, difficultés à trouver les pièces correspondantes, etc.)
- M. le Maire informe l'assemblée qu'une réunion au sein de la CCTB pour les zones artisanales est prévue le 07.07.2026.
- M. le Maire informe l'assemblée qu'une réunion assainissement a eu lieu le 03.07.2026 avec la CCTB, le Cabinet STUDIS, etc. (STEP en panne, problème de clarificateur, etc.)
- M. le Maire fait le point sur travaux de voirie « Route de Villaroux » (finalisation prévue fin juillet normalement).
- M. le Maire fait le point sur les différents travaux en cours (réfection des toilettes publiques place du monument suite sinistre, nettoyage du parvis devant la salle socio-culturelle, travaux divers dans les salles de classe, installation de nouvelles cages de foot dans la cour de l'école, etc.)
- M. le Maire fait le point sur la fermeture de l'école les après-midis durant la canicule, sur la mise en place de nouveaux ventilateurs et de brumisateurs.
Une réflexion doit être menée afin de trouver des solutions à court terme pour tenter de couper la chaleur dans les classes (volets, climatisation, choisir ou non d'effectuer de petits travaux immédiats avant de réaliser de plus gros travaux ensuite, etc.) ; M. le Maire précise que même si l'étude thermique est lancée prochainement, les gros travaux ne pourront pas être réalisés immédiatement.
- M. le Maire fait le point sur les effectifs prévisionnels à la rentrée à l'école, il informe l'assemblée que plusieurs familles ont retiré leurs enfants de l'école de Romenay pour différentes raisons (problèmes d'organisation, trop de bruits, mode d'éducation différent, etc.) ; Il fait part à l'assemblée de la réunion qui a eu lieu courant juin avec la DASEN concernant le projet expérimental de carte scolaire d'ici 2031 (période de 2027 à 2031) prenant notamment en compte la baisse démographique et donc des effectifs scolaires.
Il informe l'assemblée que tous les élèves de CM2 ont validé leur permis piéton.
- M. le Maire fait le point sur les épisodes de canicule et la mise en place du suivi des personnes vulnérables par les membres du CCAS.
- M. le Maire fait le point sur les manifestations (beau succès de la fête de la musique le 20/06, à venir la fête de la bière le 13/07 avec maintien ou non du feu d'artifices, concours de pétanque du CCAS prévu le 30/07, fête patronale le week-end des 7, 8 et 9/08)
- M. le Maire informe l'assemblée de la création d'une nouvelle association qui va débuter ses activités en septembre : l'Amicale des Aînés.
- M. le Maire fait part à l'assemblée du projet de cinéma ambulant porté par l'association Cinéma Culture Louhannais qui souhaite mettre en place des projections cinématographiques à la salle des fêtes de Romenay ; une demande d'agrément par l'association est en cours pour que la salle des fêtes soit habilitée à accueillir de type de projet. Les dates de projections (sur 4 mois) seront programmées courant août.
- M. le Maire fait le point sur les commémorations (cérémonie 18/06 assurée par Pascal PAILLOT ; à venir cérémonie du 14/07)
- M. le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré le gendarme référent de la commune de Romenay ; il précise que les services de gendarmerie souhaitent réactualiser la participation citoyenne.
- M. le Maire informe l'assemblée qu'il y a eu un changement d'exploitant agricole sur plusieurs terrains au lieudit « La Brosse » et qu'environ 600m de haies protégées ont été arrachés ; un signalement a été effectuée auprès de l'OFB et du Procureur ; à priori un accord a été trouvé et l'exploitant agricole va replanter des haies.
- M. le Maire fait part à l'assemblée du projet de manifestation organisée par l'Association Les Lapins de Fer le 26/07 sur la commune de Romenay ; il précise avoir été convoqué en sous-préfecture avec la gendarmerie afin de définir les prescriptions à respecter par l'association.
- M. le Maire informe l'assemblée de la suppression par la Région et le service de transport scolaire de l'arrêt de bus situé au lieudit « Les Hôtelets » qui n'est plus utilisé.
- M. le Maire informe l'assemblée que des essais de matériel ont été réalisés avec les services techniques (balayeuse + appareil à gaz) ; à voir les avis des communes utilisant ce type de matériel et ensuite solliciter des devis.

DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2026-017 DU 22.03.2026

Le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération n°2026-017 du 22.03.2026 par laquelle le conseil municipal lui a consenti plusieurs délégations pour la durée du mandat afin qu'il puisse prendre un certain nombre de décisions.
Il fait part à l'assemblée du courrier de la sous-préfecture de Louhans du 21 mai 2026 précisant que 3 points de la délibération sont imprécis et nécessitent des corrections, et qu'il convient dès lors de reprendre une nouvelle délibération annulant et remplaçant la précédente.
Le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) qui permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences, dans un souci de favoriser une bonne administration communale. Ces délégations doivent être définies dans une délibération précisant les limites et les conditions.
Le Maire rappelle à l'assemblée la liste détaillée des 27 propositions de délégations initialement validées lors de la séance du 22.03.2026 et expose les propositions de modifications à apporter aux 3 points évoqués par la sous-préfecture, et lui demande de bien vouloir en délibérer.
Le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité, la nouvelle rédaction des 27 délégations du conseil municipal consenties au maire au titre de l'article L.2122-22 du CGCT et autorise M. le Maire à prendre toutes dispositions et signer tous les arrêtés, actes, conventions, contrats et documents de toute nature se rapportant à cette question pendant la durée du mandat.

SUBVENTIONS COMUNALES 2026

- **ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS**

M. le Maire fait part à l'assemblée du travail effectué par la commission Vie Associative et présente le tableau récapitulant les propositions de subventions à verser aux associations et organismes divers pour l'année 2026.
Il rappelle que depuis 2023, la commission Vie Associative et le conseil municipal ont décidé que des subventions sont allouées aux seules associations qui ont effectué une demande auprès de la mairie, et à la condition qu'elles aient utilisé le cerfa national réglementaire de demande de subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 16 voix pour et 2 abstentions, d'allouer aux associations et organismes divers ci-dessous désignés, les subventions suivantes pour l'année 2026 :

COOPERATIVE SCOLAIRE ROMENAY *(sur devis et factures)*	2500 €
SOL DE BRESSE MUSIC	750 €
LES CIGALES	200 €
GROUPE BRESSAN ROMENAY	150 €
SONIA REUSSIRA	200 €
ANIVOLES	130 €
CADE – COMITE AMENAGEMENT EGLISE	130 €
FOLKDANSES	80 €
CROC NOTES	750 €
LA P'TITE RECRE	500 €
AMICALE DES SENIORS	500 €
RACING CLUB BRESSE SUD – RCBS	500 €
SOUVENIR FRANÇAIS	50 €
ANACR	50 €
MFR ETANG SUR ARROUX	50 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LES DIMES	100 €
MFR LA VERNEE	50 €
ECOMUSEE BRESSE BOURGUIGNONNE	2500 €

Le conseil municipal rappelle que les conditions de versement de la subvention à la Coopérative Scolaire sont modifiées depuis 2023 (versement sur la base de présentation au préalable de projets avec devis et présentation ensuite des factures correspondantes).

- **CCAS de ROMENAY**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 16 voix pour et 2 abstentions, d'allouer au Centre Communal d'Action Sociale – CCAS – de Romenay au titre de l'année 2026, une subvention de 3620 €.

- **ASSOCIATION AAPPMA**

Le Maire fait part à l'Assemblée de la demande de subvention exceptionnelle adressée à la commune par l'association AAPPMA « La Perche » de Romenay dans le cadre des travaux prévus au niveau de l'étang de la Chagne dont la commune est propriétaire (travaux d'entretien et de réparation des berges de l'étang).
Il présente à l'assemblée le détail des travaux projetés (curage du bief et de l'ensemble de l'étang, enrochement, réfection des grilles et petites maçonneries, empoissonnement après remise en eau) pour un coût total estimé à 26 600.00 € TTC (devis à l'appui) ; il présente également le plan de financement prévisionnel établi par l'association, faisant apparaître une subvention de la Caisse de Réciprocité à hauteur de 5 748.60 €, une subvention communale à hauteur de 9 180.00 € et un autofinancement par l'association AAPPMA à hauteur de 11 668.60 €.
Enfin, il présente à l'assemblée les relevés de comptes de l'association faisant ressortir une trésorerie totale de 13 500.00 €, ne pouvant pas couvrir l'intégralité des travaux projetés.
Le Maire informe l'assemblée que l'association AAPPMA sollicite une subvention communale exceptionnelle à hauteur de 9180.00 € TTC correspondant au coût des travaux d'enrochement d'une partie des berges de l'étang (devis à l'appui) et précise à l'Assemblée qu'en cas d'allocation d'une subvention par la commune, celle-ci pourra être versée une fois les travaux réalisés, sur présentation de la facture acquittée par l'association AAPPMA. Il demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'allouer à l'association AAPPMA « La Perche » de Romenay, au titre de l'année 2026, une subvention exceptionnelle d'un montant de 9180.00 € correspondant au coût des travaux d'enrochement d'une partie des berges de l'étang de la Chagne à Romenay. Il précise que la subvention sera versée après réalisation totale des travaux, sur la présentation par l'association de la facture correspondante acquittée.

PERSONNEL COMMUNAL :

- **RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE TRAVAIL DE DEUX AGENTS PERISCOLAIRES A COMPTER DU 01.09.2026**

M. le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part aux présentes délibérations.

- M. Pascal PAILLOT rappelle à l'assemblée ses délibérations du 07.07.2025 créant un emploi permanent d'agent de surveillance périscolaire à temps non complet (12h36min/35èmes annualisées), autorisant le recrutement d'un agent contractuel pour ce poste pour une durée d'un an et retenant la candidature de Mme Laurence DEBOST à compter du 01.09.2025.
  Il informe l'assemblée que le contrat de Mme Laurence DEBOST arrivant à son terme, les mesures de publicité ont été effectuées (vacance de poste et publication offre d'emploi), que Mme Laurence DEBOST a confirmé sa volonté de poursuivre sa mission et a fait part de sa candidature.
  Le conseil municipal décide par 17 voix pour d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur ce poste pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse, décide par 17 voix pour de retenir la candidature de Mme Laurence DEBOST – 71470 ROMENAY - pour occuper le poste à compter du 01.09.2026 et donne pouvoir par 17 voix pour à M. le Maire afin de poursuivre le recrutement et accomplir toutes les formalités nécessaires.

- M. Pascal PAILLOT rappelle à l'assemblée ses délibérations du 07.07.2025 créant un emploi permanent d'agent de surveillance périscolaire à temps non complet (6h18min/35èmes annualisées), autorisant le recrutement d'un agent contractuel pour ce poste pour une durée d'un an et retenant la candidature de Mme Véronique MIEUSSET-SAVEY à compter du 01.09.2025.
  Il informe l'assemblée que le contrat de Mme Véronique MIEUSSET-SAVEY arrivant à son terme, les mesures de publicité ont été effectuées (vacance de poste et publication offre d'emploi), que Véronique MIEUSSET-SAVEY a confirmé sa volonté de poursuivre sa mission et a fait part de sa candidature.

Le conseil municipal décide par 17 voix pour d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur ce poste pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse, décide par 17 voix pour de retenir la candidature de Véronique MIEUSSET-SAVEY – 71470 ROMENAY - pour occuper le poste à compter du 01.09.2026 et donne pouvoir par 17 voix pour à M. le Maire afin de poursuivre le recrutement et accomplir toutes les formalités nécessaires.

- **RECRUTEMENT DE M. PAYET Mickael EN QUALITE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL CONTRACTUEL : CREATION DU POSTE CORRESPONDANT A COMPTER DU 01.09.2026**

  M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet de recrutement d'un agent technique courant 2026, suite au départ en retraite de M. Patrick CHEVALIER.

  Dans le cadre de ce recrutement, le conseil municipal décide à l'unanimité la création à compter du 01 septembre 2026 d'un emploi d'Agent technique territorial polyvalent dans le grade d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie C à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes : *conduite d'engins, entretien courant des bâtiments, entretien des espaces verts, entretien de la voirie, propreté urbaine, interventions d'urgences, participation au bon fonctionnement de la station d'épuration, participation à l'organisation des manifestations locales.*

  Cet emploi pourra être occupé par un fonctionnaire ou pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L332-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2026.

  M. le Maire informe l'assemblée qu'une annonce de poste a été publiée le 03.04.2026, que six candidatures ont été reçues et que 3 candidats ont eu un entretien. M. le Maire propose de retenir la candidature de M. Mickael PAYET et l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée d'un an (selon deux contrats successifs de 6 mois) renouvelable par reconduction expresse sans pouvoir excéder 6 années.

  Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur ce poste pour une durée d'un an (selon 2 contrats successifs de 6 mois) renouvelable par reconduction expresse, décide à l'unanimité de retenir la candidature de M. Mickael PAYET – 71500 BANTANGES pour occuper le poste à compter du 01.09.2026 et donne pouvoir à l'unanimité à M. le Maire afin de poursuivre le recrutement et accomplir toutes les formalités nécessaires.

- **RECRUTEMENT D'UN D'ADJOINT ADMINISTRATIF CHARGE DE LA COMPTABILITE ET DU SECRETARIAT DE MAIRIE DANS LE CADRE DU DEPART EN RETRAITE DE Mme Fabienne HUGUES : CREATION DU POSTE CORRESPONDANT A COMPTER DU 01.09.2026**

  M. le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du départ à la retraite de Mme Fabienne HUGUES à compter du 01.11.2026, la mairie a effectué le 03.04.2026 une déclaration de vacance d'emploi sur le site emploi-territorial.fr et publié l'offre d'emploi correspondante (plusieurs candidatures reçues).

  A l'issue de ces entretiens, et après plusieurs échanges avec les candidates sur les conditions d'un éventuel recrutement, M. le Maire propose de retenir la candidature de Mme Jessica OUDET qui est actuellement en poste à la mairie de Lacrost depuis 2019 en qualité d'adjoint administratif territorial titulaire. Elle pourra prendre ses fonctions au sein de la commune de Romenay courant septembre (date exacte à confirmer avec la collectivité de départ), dans le cadre d'une mutation, afin d'effectuer une période de tuilage avec Mme HUGUES.

  Afin de pouvoir l'accueillir, la collectivité doit créer par délibération le poste correspondant (poste d'adjoint administratif territorial à temps complet soit 35h/semaine) à compter du 01.09.2026.

  Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de recruter à compter du 01.09.2026 Mme OUDET Jessica par voie de mutation au grade d'adjoint administratif territorial. Il décide à l'unanimité de créer à compter du 01 septembre 2026 un poste d'adjoint administratif territorial d'une durée hebdomadaire de 35 Heures.

  Il précise que le poste d'Adjoint Administratif Territorial actuellement occupé par Mme Fabienne HUGUES sera quant à lui fermé après son départ en retraite au 01.11.2026.

  Le tableau des effectifs sera mis à jour en conséquence.

MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES AU PROFIT DU CCAS (ENCAISSEMENTS DE NOUVEAUX PRODUITS)

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est autorisé, via la délibération relative aux délégations consenties par le Conseil municipal au Maire, à créer, modifier ou supprimer des régies communales.

En application de cette délibération, le 22.01.2025, M. le Maire par arrêté municipal, a créé une régie de recettes pour l'encaissement des recettes au profit du CCAS (produits de manifestations autres que dons). Les produits pouvant être encaissés sont les suivants : Buvette (boissons, restauration rapide)/Concours de pétanque (frais inscription)/ Ventes de plats à emporter et autres.

Dans le cadre d'une future nouvelle animation organisée par le CCAS (représentation troupe de théâtre) début 2027, la vente de places pour les entrées constitue un nouveau produit non prévu dans l'arrêté de régie.

Par conséquent, M. le Maire informe l'assemblée qu'un nouvel arrêté municipal portant modification de la régie de recettes au profit du CCAS doit être pris, ajoutant à la liste ci-dessus le nouveau produit pouvant être encaissé.

Le conseil municipal prend note de cette modification et donne à l'unanimité un avis favorable.

REMBOURSEMENT DE FRAIS AUX ELUS (ACHAT DE VENTILATEURS POUR L'ECOLE)

M. le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part à la présente délibération.

M. Pascal PAILLOT informe l'assemblée que M. le Maire a réglé pour le compte de la commune de Romenay la facture pour l'acquisition deux brasseurs d'air supplémentaires pour l'école auprès du magasin BIGMAT à TOURNUS.

Le justificatif est présenté au conseil. Il est proposé de rembourser cette dépense.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le remboursement de 121.51 € à M. le Maire.

COMPTE-RENDU D'ACTIVITE DE LA CONCESSION GAZ PAR GRDF POUR L'ANNEE 2025 (CRAC)

Le conseil municipal a pris connaissance du compte-rendu d'activité de la concession gaz par GRDF pour l'année 2025 (diffusé préalablement par mail).

DESIGNATION DES DELEGUES AU SIVOM DU LOUHANNAIS – NOUVELLE DELIBERATION ANNULANT ET REMPLACANT LA DELIBERATION PRECEDENTE N°2026-054 (A LA DEMANDE DE LA SOUS-PREFECTURE)

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de désigner en qualité de délégués titulaires du conseil municipal au Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) du Louhannais (pas de délégué suppléant à désigner) :

- M. Jean-René VAIRET
- M. Pascal BERTHAUD

MAISON DE SANTE DE ROMENAY – LOCATION DES LOCAUX AUX PROFESSIONNELS DE SANTE – BAUX PROFESSIONNELS INDIVIDUELS : DECISION QUANT A L'APPLICATION OU NON DE L'INDEXATION AUTOMATIQUE DES LOYERS DES PROFESSIONNELS DE SANTE POUR 2026 (INDEXATION SUSPENDUE POUR L'ANNEE 2024 ET POUR L'ANNEE 2025)

M. le Maire rappelle à l'assemblée les baux professionnels (d'une durée de 6 ans) signés avec chaque praticien début d'année 2023, à leurs demandes.

Il rappelle que chaque bail comporte une clause de révision des loyers par indexation automatique en fonction de la variation de l'indice trimestriel des loyers des activités tertiaires autres que commerciales et artisanales (ILAT) applicable chaque année à la date anniversaire de la prise d'effet du bail sans aucune formalité.

Les loyers définis au moment de la signature des baux ont été établis sur la base de 6.20 € HT le m², soit 7.44 € TTC.

M. le Maire précise que le loyer s'entendant hors charges, chaque bail comporte une clause définissant les modalités d'acquittement des charges et prestations (eau, gaz, électricité, entretien chaudière et porte automatique, ménage des parties communes et nettoyage des vitres, etc.). Les abonnements téléphoniques sont directement au nom de chaque locataire qui en supporte directement les frais.

Le calcul des charges est proratisé au m² occupé (donc les charges relatives aux m² inoccupés au partiellement occupés sont prises en charge par le bailleur) avec une régularisation semestrielle.

Le paiement des charges s'effectue par acompte mensuel égal au douzième du montant des charges de l'année précédente et est régularisé semestriellement.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que suite aux courriers des différents professionnels de santé reçus par mail en mairie fin mars 2024 et sollicitant une non-augmentation (et donc une non-indexation automatique) des loyers pour l'année 2024, le conseil municipal avait décidé par délibération n°2024-032 du 08.04.2024 :

- D'abandonner pour l'année 2024 la révision des loyers des professionne ls de santé occupant les locaux de la maison de santé par indexation automatique en fonction de la variation de l'indice trimestriel des loyers des activités tertiaires autres que commerciales et artisanales (ILAT) applicable à la date anniversaire de la prise d'effet du bail.
- De maintenir pour l'année 2024 les loyers des professionnels de santé identiques à ceux de l'année 2023

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal, par délibération n°2024-062 du 04.11.2024, avait décidé :

- D'abandonner à nouveau pour l'année 2025 la révision des loyers des professionnels de santé occupant les locaux de la maison de santé par indexation automatique en fonction de la variation de l'indice trimestriel des loyers des activités tertiaires autres que commerciales et artisanales (ILAT) applicable à la date anniversaire de la prise d'effet du bail.
- De maintenir pour l'année 2025 les loyers des professionnels de santé identiques à ceux de l'année 2024

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer pour l'année 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'abandonner à nouveau pour l'année 2026 la révision des loyers des professionnels de santé occupant les locaux de la maison de santé par indexation automatique en fonction de la variation de l'indice trimestriel des loyers des activités tertiaires autres que commerciales et artisanales (ILAT) applicable à la date anniversaire de la prise d'effet du bail.
- De maintenir pour l'année 2026 les loyers des professionnels de santé identiques à ceux de l'année 2025

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

DEMANDES D'URBANISME EN COURS – POUR INFORMATION

- a pris connaissance de la demande de permis de construire déposée par M. ROUZAUD Jérémie pour le compte de la SCPI KYANEOS pour le changement de destination et d'huisseries sur la propriété située « 16 Rue du Colonel Pagand ».
- a pris connaissance de la demande de permis de construire déposée par M. VERPOIX Fabien pour la reconstruction d'une maison suite incendie sur sa propriété située « 130 Chemin des Petits Champs ».
- a pris connaissance de la demande de permis de construire déposée par M. DONGUY Roger pour la construction d'un carport sur sa propriété située « 11 Chemin du Champ Bressan ».
- a pris connaissance de la demande de permis de construire déposée par M. GUSCIGLIO Pascal pour l'extension d'une habitation + véranda sur sa propriété située « 1151 Route de Villaroux ».
- a pris connaissance de la demande de permis de construire déposée par M. VENTRICE Cédric pour la démolition + reconstruction et extension d'une maison d'habitation sur sa propriété située « 966 Route de la Devise ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. NALLET Julien pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur sa propriété située « 1881 Route de Loizette ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. NALLET Julien pour l'installation d'une clôture sur sa propriété située « 1881 Route de Loizette ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. GACHY Patrick pour le remplacement d'un portail sur sa propriété située « 580 Route de la Brosse ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par Mme CHAZELLE Agnès pour l'installation d'une clôture sur sa propriété située « 1524 Route de la Chapelle-Thècle ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par SOLEA pour le compte de M. VANSTAEN Jean pour des travaux d'isolation extérieure sur sa propriété située « 8 Rue des Fossés ».

- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. NAVOISEAU David pour des travaux de réfection d'enduits sur sa propriété située « 2231 Route de l'Etang Neuf ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. MONNIER Jean-Luc pour le changement d'une porte de garage + peinture grille sur sa propriété située « 8 Rue Nouvelle ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par Mme PETIT Ginette pour le changement d'huisseries sur sa propriété située « 2246 Route de Villaroux ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par l'entreprise BONGLET pour le compte de M. GOUX Bernard pour des travaux d'isolation extérieure sur sa propriété située « 2 Impasse des Berberis ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. VERET Jean-Claude pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur sa propriété située « 183 Route du Curtil Haut ».

QUESTIONS DIVERSES

- Date de la prochaine réunion du conseil municipal : lundi 07 septembre 2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40 minutes.

LE MAIRE,
Pascal DEBOST

MAIRIE de ROMENAY (S.-&-L.)

Le Secrétaire de Séance,
Pascal PAILLOT